

BRÉCEY - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Présents : M. AUBRAYS, M. HAMELIN, Mme PIGEON, M. DUBOURG, Mme YVON, M. PICHON, M. PÉPIN, M. BLANDIN, Mme CHAUSSIERE, Mme RIVIERE, Mme DUBREUIL, M. LEVERNEUIL, M. TRÉHET, M. PESLIN, M. BAZIN.

Excusés : M. LEBEDEL, M. SAVARY.

M. LEBEDEL a donné pouvoir à M. AUBRAYS,
M. SAVARY a donné pouvoir à Mme DUBREUIL.

Absents : Mme LE MAUX, Mme BEAUFILS.

Secrétaire : Mme YVON.

D2025/06/01 Animation des Temps d'Activités Périscolaires par l'association Les Cèdres – subvention et convention

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence Temps d'Activités Périscolaires a été transférée à la commune au 1^{er} janvier 2020.

Il indique qu'à cet égard la commune s'appuie sur l'association Les Cèdres, et notamment sur son personnel, pour animer les TAP via une convention régissant l'attribution d'une subvention. Afin d'être au plus proche de la réalité de ce service, il est nécessaire de revoir la convention en vigueur à compter de l'année 2023.

Aussi, il propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association afin de financer l'animation des TAP et de conclure une convention à tacite reconduction à compter de l'année 2024 avec l'association « Les Cèdres » définissant le cadre de son intervention avec un engagement de la commune à verser une subvention aux frais réels dans la limite de 8 000 € annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention annuelle correspondant aux frais réels dans la limite de 8 000 € à l'association Les Cèdres pour l'animation des TAP de Brécey ;
- **Approuve** la convention avec l'association Les Cèdres ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir à cet effet.

D2025/06/02 Subvention au collège de Brécey pour la classe football au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été convenu, à la suite du retour au niveau communal de la compétence « soutien au collège », de verser une subvention pour la classe football du collège.

Cette subvention votée au titre de l'année scolaire auparavant est votée par exercice comptable désormais pour des facilités administratives et comptables. Il est proposé de verser une subvention annuelle de 13 293 € au collège de Brécey pour l'année 2025 et renouvelable par tacite reconduction sous réserve d'aucun changement majeur du service fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité de verser au collège de Brécey une subvention annuelle de 13 293 € pour la classe football, pour l'année 2025, et renouvelable par tacite reconduction sous réserve d'aucun changement majeur du service fait.

D2025/06/03 Marché de travaux - Travaux de réparation du Pont des Pêcheries

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a décidé de passer un marché de travaux pour les travaux de réparation du Pont des Pêcheries selon un estimatif de 203 950 € HT.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le jeudi 10 avril 2025. Les candidats avaient jusqu'au 19 mai 2025 à 12h00 pour remettre une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 juin 2025 a choisi les offres de l'entreprise LTP LOISEL (La Tourelle, 50370 BRÉCEY) pour un montant de 138 900 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux pour les travaux de réparation du Pont des Pêcheries, à l'entreprise LTP LOISEL (La Tourelle, 50370 BRÉCEY) pour un montant de 138 900 € H.T. ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

D2025/06/04 Finances - Budget principal - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité, la décision modificative suivante au budget communal :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
CHAPITRE - OPÉRATION		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21 - 3024	Rénovation du Pont des Pêcheries	- 70 000 €	
21 - 3008	Équipements pour la cantine scolaire		10 000 €
21 - 3001	Voirie et réseaux		60 000 €
Total des mouvements de crédits		- 70 000 €	70 000 €